

## Notice de présentation

# Enregistrement d'une délégation de télédéclaration du dossier PAC

Campagne 2020



Mars 2020

### Introduction

#### Introduction

Cette notice est destinée aux **agriculteurs**. Elle explique comment enregistrer une **délégation de télédéclaration** du dossier PAC 2020 sous telepac.

En effet, vous pouvez décider de ne pas télédéclarer votre dossier PAC vous-même et de recourir à un **organisme de services** en lui déléguant votre télédéclaration. Dans ce cas, la délégation de télédéclaration que vous donnez à l'organisme de services peut être de deux niveaux différents :

- soit une délégation pour préparation simple → vous chargez l'organisme de services de préparer votre dossier sur telepac mais c'est vous qui signerez le dépôt de votre dossier (signature électronique sous telepac);
- soit une délégation pour préparation + signature → vous chargez l'organisme de services de préparer votre dossier sur telepac et vous lui déléguez également la signature de votre dossier ; c'est l'organisme de services qui signera électroniquement votre dossier sous telepac.

Pour que l'organisme de services puisse accéder aux données de votre exploitation dans telepac, vous devez enregistrer préalablement votre demande de délégation sous telepac. Une fois votre délégation déposée, l'organisme de services que vous avez désigné devra lui-même accepter votre délégation sous telepac pour qu'elle puisse être reconnue.

#### A savoir avant de commencer

→ ATTENTION – L'enregistrement de votre délégation sous telepac ne remplace pas l'engagement contractuel que vous devez conclure avec l'organisme de services. Vous devez avoir préalablement contacté l'organisme, vous être assuré qu'il prend bien en charge votre télédéclaration 2020 et avoir conclu avec lui un contrat de délégation définissant bien vos responsabilités respectives.

➔ En donnant délégation à un organisme de service pour télédéclarer votre dossier PAC, vous ne pourrez plus modifier par vous-même votre télédéclaration PAC ; toute modification sur telepac de votre dossier PAC devra être réalisée par l'organisme de service que vous avez sélectionné.

→ Si vous avez délégué uniquement la préparation de votre dossier PAC (sans la signature du dossier), vous devrez vous connecter vous-même à telepac au plus tard le 15 mai 2020 pour signer électroniquement votre dossier, une fois que l'organisme de service aura achevé sa préparation.

→ Pour un GAEC, la délégation de télédéclaration doit être signée par tous les associés. Comme une seule signature est possible par voie électronique, les associés doivent préalablement donner mandat à celui d'entre eux qui procèdera à l'enregistrement de la délégation. Ainsi, si vous faites partie d'un GAEC, vous devez à cet effet imprimer et faire signer par chacun des associés le document intitulé « Formulaire d'autorisation de signature électronique pour l'enregistrement d'une délégation donnée par un GAEC à un organisme de services », que vous trouverez dans l'onglet « Formulaires et notices 2020 » de telepac. Ce document ne doit pas être envoyé à l'administration : il doit simplement être conservé sur l'exploitation et pouvoir être présenté en cas de contrôle.

#### Table des matières

Introduction	2
Introduction	2
A savoir avant de commencer	2
Enregistrement de la délégation	4
1. Saisie de la délégation	5
2. Signature électronique et accusé de réception	6
Suppression de la délégation	7
Modification de la délégation	8
1. Changement de l'organisme de services	8
2. Modification du niveau de la délégation	10
Suivi du traitement de votre demande	

## **Enregistrement de la délégation**

Pour enregistrer votre délégation, connectez-vous à telepac et accédez au module « Délégation à un organisme de services » du menu « Téléprocédures ».

N° PACAGE : N° SIRET : Modifier votre mot de passe
Téléprocédures
<ul> <li>Données de l'exploitation</li> <li>Références bancaires</li> <li>Dossier PAC 2020</li> <li>Délégation à un organisme de services</li> <li>ABA/ABL 2020</li> <li>Aide ovine 2020</li> <li>Aide caprine 2020</li> </ul>
Mes données et documents

La première page qui s'affiche ensuite correspond à **l'écran d'accueil**. Lisez attentivement son contenu avant de commencer ; il récapitule les informations essentielles pour mener à bien l'enregistrement de votre délégation.

Cliquez ensuite sur « DÉLÉGUER VOTRE TÉLÉDÉCLARATION À UN ORGANISME DE SERVICES » en bas à droite de la page d'accueil.

#### Remarques :

1.- Le contenu de l'écran d'accueil peut être différent selon que vous avez ou non déjà commencé à enregistrer une délégation pour 2020.

2.- Vous pouvez enregistrer une délégation si vous êtes dans l'un des cas suivants :

- vous n'avez pas encore saisi de délégation pour la télédéclaration de votre dossier PAC 2020 ;
- vous aviez saisi une délégation mais l'organisme de services a rejeté votre demande de délégation ;
- vous aviez saisi une délégation, mais vous l'avez ensuite vous-même supprimée.

#### 1. Saisie de la délégation

Vous arrivez sur un premier écran qui vous permet de sélectionner votre organisme de services.

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au terre figur - Francisco Revenuenza Paraciano A	a vendredi (saut jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole). à un organisme de services
ACCUEIL DELEGATION FORMULAIRES ET	
N° PACAGE :	N° SIRET :
TELEDECLARATION DE LA DELEGATION	
Vous confiez la télédéclaration de votre dossier PAC à un organisme de services ou à Sélectionnez dans la liste proposée ci-après l'organisme auquel vous confiez la télédé (Si l'organisme auquel vous souhaitez confier votre télédéclaration n'apparaît pas dans	a un prestataire. éclaration de votre dossier PAC 2020 (*) XXXXXXXXXXXX [1] s la liste proposée, contactez la DDT de votre département.)
Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*).	
	CONFIRMER LA DÉLÉGATION ANNULER LA SAISIE

Sélectionnez dans la liste déroulante [1] l'organisme de services avec lequel vous avez conclu un engagement.

<u>Remarque</u>: Dans cette liste figurent les organismes de services agréés par la DDT(M)/DAAF de votre département. Si l'organisme avec lequel vous avez conclu un engagement n'est pas présent dans la liste, contactez votre DDT(M)/DAAF.

Après avoir sélectionné l'organisme de services dans la liste déroulante, vous pouvez visualiser les informations le concernant dans la partie [2]. Ces informations vous permettent de vérifier qu'il s'agit bien de l'organisme de services avec lequel vous avez souscrit un contrat.

Accueil Accuei	fériés) de 8h à 17h (heures de métropole). Janisme de servic	► Déconnexion
	N*:	SIRET :
Vous confiez la télédéclaration de votre dossier PAC à un organisme de services ou à un prestataire. Sélectionnez dans la liste proposée ci-après l'organisme auquel vous confiez la télédéclaration de votre (Si l'organisme auquel vous souhaitez confier votre télédéclaration n'apparaît pas dans la liste proposée	: dossier PAC 2020 (*) : XXXXXXXXXXXX e, contactez la DDT de votre départeme	XXX 💌
Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Déléguez-vous également la signature électronique de la télédéclaration de votre dossier PAC 2020 ? (* Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*).	*): <u>Oui Non</u> [3] [4]	
	► CONFIRMER LA DÉLÈGATION	ANNULER LA SAISIE

Si l'organisme de services est habilité à la signature des dossiers PAC, vous avez la possibilité de lui déléguer la signature de votre dossier PAC 2020. Cochez « oui » ou « non » dans la partie [3], selon votre choix.

L'enregistrement de votre délégation s'effectue en cliquant sur « CONFIRMER LA DÉLÉGATION » en bas à droite de l'écran [4].

La validation de votre délégation ne sera effective qu'après l'étape de signature électronique (cf. ciaprès).

#### 2. Signature électronique et accusé de réception

Pour enregistrer définitivement votre délégation, vous devez la signer électroniquement. Un récapitulatif de votre délégation et de vos engagements vous est présenté. Si vous en acceptez les termes, cliquez sur le bouton « ACCEPTER LES CONDITIONS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LE DÉPOT DE LA DÉLÉGATION » [6].

	► Déconnexion
<b>WIEDUC</b> Délégation à un organisme de se	ervices
ACCUEIL DELEGATION FORMULAIRES ET	
N° PACAGE -	N° SIRFT
TELEDECLARATION DE LA DELEGATION	1 0121 -
Vous confiez la préparation et la signature de votre dossier PAC à l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Représenté par : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Pour que votre délégation soit prise en compte, vous devez la signer électroniquement sous telepac. (Vous aurez encore la délégation tant que l'organisme désigné n'aura pas lui-même validé sous telepac la prise en charge de votre délégation). ATTENTION - La signature sous telepac de la délégation de votre télédéclaration 2020 à un organisme de services ne rem contractuel que vous devez conclure avec cet organisme. Vous devez avoir préalablement contacté l'organisme et vous être as votre déclaration.	a possibilité de modifier votre <b>place pas l'engagement</b> isuré qu'il prend bien en charge
A la suite de votre signature, souhaitez-vous recevoir par mail la confirmation de l'enregistrement de votre délégation et, ultérieurement, la décision de l'organisme de services auquel vous avez délégué (*) ? C Oui C Nor Adresse de messagerie électronique : Confirmation de l'adresse de messagerie ;	[5]
(Si vous répondez Non et que vous ne renseignez donc pas d'adresse de messagerie électronique, vous pourrez tout de même cons	ulter l'état de votre demande
de délégation en vous connectant à telepac). Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*) [6]	
► ACCEPTER LES CONDITIONS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LE DÉPÔT DE LA DÉLÉGATION	ANNULER L'OPÉRATION

La signature de votre délégation génère un accusé de réception que vous pourrez télécharger immédiatement après la signature. Cet accusé de réception restera toujours accessible dans l'écran ACCUEIL du module « Délégation à un organisme de services ».

Si vous souhaitez recevoir l'accusé de réception de votre délégation par message électronique, vous pouvez préciser votre adresse électronique en [5], avant de cliquer sur le bouton de signature électronique.

La saisie d'une adresse électronique n'est pas obligatoire. Néanmoins, elle permettra de vous transmettre directement la réponse de l'organisme de services à votre délégation (l'acceptation ou le refus de votre délégation par l'organisme de services).

Reportez-vous au chapitre « Suivi du traitement de votre demande » pour savoir comment être informé de l'acceptation ou du refus de votre délégation par l'organisme de services.

A ce stade, tant que l'organisme de services n'a pas accepté ou rejeté votre demande de délégation, vous gardez la possibilité de la modifier ou de la supprimer.

## Suppression de la délégation

Vous pouvez supprimer votre délégation tant que l'organisme de services n'a pas validé sa prise en charge.

Pour ce faire, connectez-vous à telepac et accédez au module « **Délégation à un organisme de services** ». Dans l'écran d'accueil de ce module, cliquez sur « **MODIFIER OU SUPPRIMER LA DÉLÉGATION DE VOTRE TÉLÉDÉCLARATION** » en bas à droite de l'écran.

Vous arrivez dans l'écran qui vous permet de préciser la nature de votre demande (cf. ci-dessous). Pour annuler la délégation, sélectionnez le choix [1] puis cliquez sur « **CONFIRMER LA SUPPRESSION OU LA MODIFICATION** » [2], en bas à droite de la page.

Assistance au 0.800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du Energieur Facuer Reference au Construction de la construction de	lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole). On à un organisme de serv	► Déconnexion
ACCUEIL DELEGATION FORMULARES ET NOTICES		
N* PACAGE :		N° SIRET :
TELEDECLARATION DE LA DELEGATION		
Vous avez procédé le jj/mm/2020 à la signature électronique d'une délégation de votre dossier PAC 2020 .	auprès de l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	aration et pour la signature
Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Représenté par : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	en qualité de : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
► Cliquer ici pour consulter l'ac	ccusé de réception de votre délégation.	
Votre délégation est actuellement en attente de validation par l'organisme XX de prendre en charge votre télédéclaration.	00000000000000000000000000000000000000	me n'a pas encore accepté
Si vous le souhaitez, vous pouvez (cocher la case correspondante) :  Supprimer la délégation que vous avez signée [1]  Modifier l'organisme auquel vous confiez votre télédéclaration Modifier la nature de la délégation que vous confiez à l'organisme sélection	nné <b>[2]</b>	
	CONFIRMER LA SUPPRESSION OU LA MODIFICATION	ANNULER LA SAISIE

De la même manière que lors de l'enregistrement initial de votre délégation, un écran récapitulatif s'affiche, qui vous permet de signer électroniquement la suppression de la délégation : dans cet écran, cliquez en bas à droite sur « ACCEPTER LES CONDITIONS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LA SUPPRESSION DE LA DÉLÉGATION ».

La signature de la suppression de la délégation génère un accusé de réception que vous pourrez télécharger immédiatement après la signature. Cet accusé de réception restera toujours accessible dans l'écran ACCUEIL du module « Délégation à un organisme de services ».

## Modification de la délégation

Vous pouvez modifier votre délégation tant que l'organisme de services n'a pas validé sa prise en charge. Ainsi, il vous est possible

- de modifier l'organisme de services auquel vous souhaitez déléguer votre télédéclaration ;
- ou de modifier le niveau de la délégation que vous donnez à l'organisme de services (préparation du dossier PAC, ou préparation <u>et</u> signature du dossier PAC).

Pour cela, connectez-vous à telepac et accédez au module « Délégation à un organisme de services ». Dans l'écran d'accueil de ce module, cliquez sur « MODIFIER OU SUPPRIMER LA DÉLÉGATION DE VOTRE TÉLÉDÉCLARATION » en bas à droite de l'écran.

#### **1. Changement de l'organisme de services**

Si vous souhaitez modifier l'organisme de services auquel vous déléguez votre télédéclaration, sélectionnez le choix [1]. Ensuite, sélectionnez le nouvel organisme dans la liste déroulante [2].

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jours tériés) de 8h	a à 17h (heures de métropole). Déconnexion
ACCUEIL DELEGATION FORMULAIRES ET	
N° PACAGE :	N° SIRET :
TELEDECLARATION DE LA DELEGATION	
Vous avez procédé le jj/mm/2020 à la signature électronique d'une délégation auprès de l'organisme XXXXXXXXX de votre dossier PAC 2020 .	0000000000 pour la préparation et pour la signature
Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Représenté par : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	00000000000000
Cliquer ici pour consulter l'accusé de réception de votre d Votre délégation est actuellement en attente de validation par l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	lélégation. la signifie que cet organisme n'a pas encore accepté
Si vous le souhaitez, vous pouvez (cocher la case correspondante) : <sup>C</sup> Supprimer la délégation que vous avez signée	
Modifier l'organisme auquel vous confiez votre télédéclaration	[2]
Sélectionnez dans la liste proposée ci-après le nouvel organisme auquel vous confiez la télédéclaration de votre dossier PAC 2020 (*) :	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
(si l'organisme auquel vous souhaitez confier votre télédéclaration n'apparaît pas dans la liste proposée, cont	actez la DDT de votre département.)
Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*)	
O Modifier la nature de la délégation que vous confiez à l'organisme sélectionné	
CONFIRMER LA SUPPRESSIO	N OU LA MODIFICATION ANNULER LA SAISIE

Après avoir sélectionné le nouvel organisme de services dans la liste déroulante, vous pouvez visualiser dans la partie d'écran [3] (cf. ci-dessous) les informations qui le caractérisent. Ces informations vous permettent de vérifier qu'il s'agit bien de l'organisme de services avec lequel vous avez souscrit un contrat.

Si ce dernier est habilité à signer électroniquement les dossiers, vous devez préciser si vous lui déléguer la signature électronique de votre dossier PAC [4].

Modifier l'organisme auquel vous confiez votre télédéclaration				
Sélectionnez dans la liste proposée ci-aprè votre dossier PAC 2020 (*) :	s le nouvel organisme auquel vous co	nfiez la télédéclaration de	000000000000000000000000000000000000000	X
(si l'organisme auquel vous souhaitez confier votre télédéclaration n'apparaît pas dans la liste proposée, contactez la DDT de votre département.)				
Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX				
Représenté par : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXX [3]			
en qualité de : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXX		[4]	
Déléguez-vous également la signature électronique de la télédéclaration de votre dossier PAC 2020 ? (*) : Oui ON				
Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*)				
Modifier la nature de la délégation que vous confiez à l'organisme sélectionné [5]				
	► C	CONFIRMER LA SUPPRESSION	NOU LA MODIFICATION	ANNULER LA SAISIE

Une fois vos réponses données, cliquez sur « **CONFIRMER LA SUPPRESSION OU LA MODIFICATION** » **[5]**, en bas à droite de l'écran.

Vous devez ensuite signer électroniquement votre modification pour la rendre définitive. De la même manière que lors de l'enregistrement initial de votre délégation, un écran récapitulatif s'affiche, qui vous permet de signer électroniquement la modification de la délégation : dans cet écran, cliquez en bas à droite sur « ACCEPTER LES CONDITIONS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LA MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION ».

La signature de votre modification de délégation génère un accusé de réception que vous pourrez télécharger immédiatement après la signature. Cet accusé de réception restera toujours accessible dans l'écran ACCUEIL du module « Délégation à un organisme de services ».

Reportez-vous au chapitre « Suivi du traitement de votre demande » pour savoir comment être informé de l'acceptation ou du refus de votre modification de délégation par l'organisme de services.

#### 2. Modification du niveau de la délégation

Si l'organisme de services est agréé pour signer électroniquement les télédéclarations, vous pouvez modifier la nature de la délégation, tant qu'il n'a pas encore validé votre demande.

Pour cela, sélectionnez le choix [1] dans l'écran ci-dessous.

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).		
ACCUEIL DELEGATION FORMULAIRES ET		
N° PACAGE : N° SIRET :		
TELEDECLARATION DE LA DELEGATION		
Vous avez procédé le jj/mm/2020 à la signature électronique d'une délégation auprès de l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Adresse : X00000000000000000000000000000000000		
Représenté par : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Cliquer ici pour consulter l'accusé de réception de votre délégation. Votre délégation est actuellement en attente de validation par l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Si vous le souhaitez, vous pouvez (cocher la case correspondante) :		
O Supprimer la délégation que vous avez signée		
C Modifier l'organisme auquel vous confiez votre télédéclaration		
Modifier la nature de la délégation que vous confiez à l'organisme sélectionné [1]		
Déléguez-vous la signature électronique de la télédéclaration de votre dossier PAC 2020 à l'organisme		
Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*) [3]		
CONFIRMER LA SUPPRESSION OU LA MODIFICATION ANNULER LA SAISIE		

Sélectionnez ensuite, dans la zone [2], la nature de la délégation que vous souhaitez donner à l'organisme de services : avec ou sans délégation de signature.

Une fois vos réponses données, cliquez sur « **CONFIRMER LA SUPPRESSION OU LA MODIFICATION** » [3], en bas à droite de l'écran.

Vous devez ensuite signer électroniquement votre modification pour la rendre définitive. De la même manière que lors de l'enregistrement initial de votre délégation, un écran récapitulatif s'affiche, qui vous permet de signer électroniquement la suppression de la délégation : dans cet écran, cliquez en bas à droite sur « ACCEPTER LES CONDITIONS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LA MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION ».

La signature de votre modification de délégation génère un accusé de réception que vous pourrez télécharger immédiatement après la signature. Cet accusé de réception restera toujours accessible dans l'écran ACCUEIL du module « Délégation à un organisme de services ».

Reportez-vous au chapitre « Suivi du traitement de votre demande » pour savoir comment être informé de l'acceptation ou du refus de votre modification de délégation par l'organisme de services.

## Suivi du traitement de votre demande

A la suite de l'enregistrement de votre délégation (ou de la modification de votre délégation), l'organisme de services concerné doit la prendre en charge sur telepac : il peut soit la valider soit la rejeter.

Vous pouvez à tout moment revenir sur telepac pour voir si l'organisme de services a accepté ou rejeté votre délégation, ou s'il ne s'est pas encore prononcé. Il vous sera possible de télécharger l'accusé de validation ou de rejet de votre délégation en cliquant sur le lien en bas de page [1].

Par ailleurs, si vous avez renseigné votre adresse électronique lors de l'enregistrement ou de la modification de votre délégation, la prise en charge de la demande par l'organisme de services vous sera signalée directement par message électronique.

Assistant Lever Facebook References	e au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jou	s tériés) de 8h à 17h (heures de métropole). <b>Banisme de services</b>
ACCUEIL DEI	EGATION FORMULAIRES ET NOTICES	
N° PACAGE :		N* SIRET :
ACCUEIL		
Vous avez procede le jj/mm/2020 a PAC 2020 .	la signature électronique d'une délégation auprès de l'organisme	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
	Cliquer ici pour consulter l'accusé de réception of	le votre délégation.
Votre délégation a été validée le jj/r	nm/2019 par l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
► <u>Cli</u>	quer ici pour consulter l'accusé de validation de votre	délégation par l'organisme. [1]

Tant que votre demande de délégation n'est pas encore validée par l'organisme de services, vous pouvez encore la modifier ou la supprimer sur telepac. Par contre, une fois votre délégation acceptée par l'organisme de service, deux situations sont possibles si vous souhaitez revenir sur votre délégation :

- soit votre télédéclaration PAC n'a pas encore été signée et dans ce cas l'organisme de service peut encore rejeter la délégation précédemment acceptée pour que vous puissiez reprendre la main sur votre télédéclaration PAC ou choisir un autre organisme de service ;
- soit votre télédéclaration PAC a déjà été signée et dans ce cas il n'est plus possible d'annuler la délégation acceptée.